

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ORGE ET DE L'YVETTE**
Séance du mardi 20 janvier 2026

Délibération n°26.01.20-1 : Adoption des modifications du SAGE Orge-Yvette révisé après consultations des collectivités territoriales au titre de l'article R212-39 du code de l'environnement et des services de l'État, de la commission de labélisation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale.

Le vingt janvier deux mille vingt-six, les membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Orge et de l'Yvette (CLE du SAGE Orge-Yvette) se sont réunis, dans les locaux du SIAHVV, en séance ouverte par Monsieur Jean-Luc JANNIN, Président de la CLE du SAGE Orge-Yvette et représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV), sur convocation en date du trois novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 16

Présents et pouvoirs :

Collège n°1 des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics (28 membres)

- **M. Michel BARRET**, représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
- **M. Patrick BATOUFFLET**, adjoint au maire de Villebon-sur-Yvette
- **M. Dominique BAVOIL**, représentant du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse
- **Mme Morgane BELIN**, conseillère municipale de la commune des Molières, a donné son pouvoir à **M. Dominique BAVOIL**
- **M. Patrice BONY**, Adjoint au Maire de Cernay-la-Ville
- **Mme Agnès BOSDARROS-WARINGHEM**, Adjointe au Maire de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
- **M. Jacky CARRE**, adjoint au maire de la Ville-du-Bois
- **M. François CHOLLEY**, représentant du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle
- **M. José CORREIA**, maire de Corbreuse, a donné son pouvoir à **M. Thierry DEGIVRY**
- **M. Thierry DEGIVRY**, vice-président du syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle
- **M. Stéphane DELAGNEAU**, adjoint au maire de Longjumeau, a donné son pouvoir à **Mme Marie-Claude FARGEOT**
- **M. Serge DELOGES**, représentant de la Communauté de Communes de Dourdannais en Hurepoix, a donné son pouvoir à **M. François CHOLLEY**
- **M. Alain DESOUTER**, président du syndicat des Eaux Ouest Essonne a donné son pouvoir à **M. Jean-Luc JANNIN**
- **Mme Marie-Claude FARGEOT**, Adjointe au Maire de Ballainvilliers
- **M. Grégory GARESTIER**, représentant du Conseil Départemental des Yvelines a donné pouvoir à **M. Patrick BATOUFFLET**

- **Mme Edwige HUOT-MARCHAND**, représentante de la Communauté de Communes du Pays de Limours
- **M. Jean-Luc JANNIN**, représentant du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette et Président de la CLE du SAGE
- **M. Denis LARGHERO**, vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs a donné pouvoir à **M. Michel BARRET**
- **M. Olivier PETRILLI**, maire de Saint-Sulpice-de-Favières, a donné son pouvoir à **M. Patrice BONY**
- **M. Alain SEIGNEUR**, représentant de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse a donné son pouvoir à **M. Jean-Luc JANNIN**
- **M. Bernard TEXIER**, représentant du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Dampierre-en-Yvelines et Chevreuse a donné son pouvoir à **M. Jacky CARRE**

Collège n°2 des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (15 membres)

- Fédération de l'Essonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : **M. Armand CHARBONNIER**
- Centre National de la Propriété Forestière : **Mme Danielle ALBERT**
- Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : **Mme Catherine GIOBELLINA**
- Fédération Essonne Nature Environnement : **M. Christian GUIN**
- Association Eau Public Orge-Essonne : **M. Christian PICCOLO**
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir du Val d'Orge : **Mme Régine ROQUE**
- Fédération des Associations de protection de l'environnement de la haute vallée de l'Orge : **M. Jean-Pierre LEMERCIER** a donné son pouvoir à **Mme Catherine GIOBELLINA**
- Association Yvelines Environnement : **M. Jean-Marc RABIANT** a donné son pouvoir à **M. Christian PICCOLO**
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne : **M. P. RAKOTOSON** a donné son pouvoir à **M. Armand CHARBONNIER**
- Fédération professionnelle des entreprises de l'eau : **M. Guillaume MIGLIORINI** pour VEOLIA

Collège n°3 des représentants de l'Etat (10 membres)

- DRIEAT : **Mme Aurélie CARROGET**
- AESN : **M. Thomas JOSÉ**
- OFB : **Mme Joanna BRUNELLE**
- DDT de l'Essonne : **Mme Marion MARIN JOUBERT** et **Mme Sandrine FAUCHET**
- DDT des Yvelines : **M. Julien TANGUY**
- Préfecture des Yvelines : **M. Victor DEVOUGE**, secrétaire général de la préfecture des Yvelines a donné son pouvoir à **M. Julien TANGUY**
- Préfecture de l'Essonne : **Mme Fabienne BALUSSOU**, préfète de l'Essonne, a donné son pouvoir à **Mme Marion MARIN JOUBERT**
- Préfecture du bassin Seine-Normandie : **Mme Caroline LAVALLART**, représentante du préfet, a donné son pouvoir à **Mme Aurélie CARROGET**

Assistaient à la séance :

M. François VIVIEN : SIAHVY
M. Jean-Marc BOUCHY : Syndicat de l'Orge
Mme Élodie BRIDIERS : SAGE Orge-Yvette
Mme Célia RENFER : PAPI Orge-Yvette
Mme Marine VERCHER MORELLA : SIAHVY
M. Arnaud JACQUET : ANTEAGROUP
M. Fabien OZANNE : CPS
Mme Catherine BELLIARD : CASQY

VU le code de l'Environnement et ses articles R212-26 à R212-48,

VU la Loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

VU le XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

VU l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du 1^{er} SAGE Orge-Yvette en 2006,

VU la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le Décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, modifiant le Code de l'Environnement,

VU la circulaire NOR/DEV/00809212C du 21 avril 2008 du ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

VU l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE Orge-Yvette révisé du 02 juillet 2014,

VU la délibération n°20 du Comité syndical du SIAHVY, en date du 27 mars 2019 modifiant la répartition financière des syndicats de rivière pour le financement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette à la suite de l'arrêté n°2018-669 du 31 décembre 2018 portant création du Syndicat de l'Orge issu de la fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA,

VU l'arrêté inter-préfectoral portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau pour le SAGE Orge-Yvette en date du 26 février 2021,

VU la délibération CLE-2021-02 du 8 avril 2021 relative au projet de révision du SAGE Orge-Yvette,

VU la délibération CLE 2021-03 du 8 avril 2021 relative au projet de renforcement de la cellule d'animation du SAGE et à la demande de financement auprès de l'agence de l'Eau Seine-Normandie pour deux postes d'animation,

VU le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie 2022-2027,

VU le budget primitif 2025 de la CLE voté par la structure porteuse le 18 mars 2025,

VU le règlement intérieur de fonctionnement de la commission locale de l'eau du SAGE Orge-Yvette et notamment ses articles 3, 9 et 10,

VU la délibération CLE n°25.02.25-2 du 13 février 2025 relative à la modification des règles de fonctionnement internes de la commission locale de l'eau du SAGE Orge-Yvette,

VU la délibération CLE n°25.02.25-1 du 13 février 2025 relative à l'adoption en CLE du projet de SAGE à soumettre pour avis aux structures et collectivités conformément à l'article R212-39 du Code de l'Environnement,

CONSIDÉRANT la demande des services de l'État de réintroduire les logements sociaux dans le régime dérogatoire des articles 1, 2, 3 ,4 et 5 du règlement du SAGE Orge-Yvette révisé, sous condition d'avoir un taux de logements sociaux supérieur ou égal à 50% dans les projets d'aménagement de logements ;

CONSIDÉRANT qu'une réponse a été apportée aux réserves émises concernant la cartographie des zones humides du SAGE Orge-Yvette sur le territoire de Villiers-le-Bâcle, la Forêt-le-Roi, Bruyères-le-Châtel et les Essarts-le-Roi ;

CONSIDÉRANT qu'une réponse a été apportée aux réserves émises concernant les articles 8 et 9 du règlement du SAGE révisé se rapportant à la gestion des eaux pluviales et plus spécifiquement sur le seuil de 3 000m² retenu ;

CONSIDÉRANT qu'une réponse a été apportée aux réserves émises concernant la disposition 18 sur les infrastructures de transport par le Conseil Départemental de l'Essonne et que, dans le délai de 3 ans proposé, des études doivent être lancées sans forcément être déjà finalisées ;

CONSIDÉRANT que la commission de labélisation du bassin Seine-Normandie a émis un avis favorable sur le projet de SAGE révisé ;

CONSIDÉRANT que le projet de SAGE révisé a reçu 29 avis favorables sans réserve ni remarque ;

CONSIDÉRANT qu'un mémoire de réponse a été rédigé à l'intention de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, qu'il sera consultable par le public durant la Participation du Public par Voie Électronique et envoyé par mail à la MRAe ;

CONSIDÉRANT qu'une réponse a été délivrée à toutes les collectivités qui ont émis des réserves sur le projet de révision du SAGE Orge-Yvette ;

Entendu le rapport de présentation, ainsi que les remarques des membres de la CLE.

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis FAVORABLE sur les modifications du règlement et du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du projet de révision du SAGE Orge-Yvette voté en CLE du 13 février 2025.

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et de la réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires.

Adopté avec 38 voies POUR et 1 ABSTENTION

Fait à Saulx-les-Chartreux, le 20 janvier
2026
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Luc JANNIN